

2026 DFPE 240 Subventions de fonctionnement (9 470 576 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec des associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places), et subventions d'investissement (70 631 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'offre associative de la petite enfance à Paris repose sur 94 associations gérant 267 établissements et plus de 10 000 places. Cette offre, unique sur le territoire parisien, se caractérise par une grande diversité d'associations et par un soutien financier particulièrement significatif de la Ville de Paris dans un contexte de fortes tensions structurelles.

Cette offre d'accueil se structure autour trois groupes d'associations :

- Les 18 associations du groupe 1, gestionnaires chacune de plus de 100 places d'accueil financées par la Ville sur la base d'un montant forfaitaire. Elles représentent un total de 179 établissements et 7 748 places.
- Les 51 associations du groupe 2, de taille moyenne et gérant chacune une ou plusieurs crèches pour moins de 100 places. Elles représentent 63 établissements et 1 940 places.
- Les 27 associations du groupe 3, gestionnaires de 27 crèches parentales dont la capacité maximale est de 24 places chacune, soit un total de 447 places.

Le secteur associatif de la petite enfance est fragilisé par les limites du financement via la prestation de service unique (PSU), par une recomposition rapide du paysage associatif (fusions d'associations, reprises en gestion, fermeture d'établissements, réduction de capacités d'accueil...) et par des alertes croissantes sur la viabilité financière des gestionnaires. Ces enjeux appellent un renforcement des coopérations, une adaptation des modalités de financement et une stratégie d'accompagnement renforcée pour préserver la qualité d'accueil et la pérennité du tissu associatif.

Le soutien financier majeur apporté par la Ville aux associations, à partir des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs adoptées par délibération du Conseil de Paris des 19 au 22 novembre 2024, vise à renforcer lisibilité et prévisibilité et à apporter une meilleure prise en compte des aléas, risques et pénuries de professionnels de la petite enfance rencontrés par les gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans, viendront à échéance le 31 décembre 2027. Elles insistent (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de chaque association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement et sur

l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Elles prévoient également que la subvention annuelle pour l'ensemble des établissements desdites associations est arrêtée à partir d'un coût moyen forfaitaire à la place, sauf pour les établissements ouverts après le 1er janvier 2025 dont la subvention est calculée à partir des coûts prévisionnels transmis par l'association (hors forfait).

Par ailleurs, les associations ABC Puériculture et La Croix Rouge Française souhaitent procéder à des travaux de rénovation et de mise aux normes d'un de leurs établissements. Ces travaux répondent aux recommandations émises lors des visites de contrôle effectuées par le bureau de l'agrément et du contrôle PMI et par la direction départementale de la protection des populations de Paris de la Préfecture de Police, en application de l'arrêté du 31/08/2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux EAJE en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage et dont certaines dispositions deviennent obligatoires à compter du 1er septembre 2026. Afin de mener à bien ces projets, les associations ont sollicité l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'accueil de jeunes enfants (FME), ainsi que de celle de la Ville de Paris.

Par la présente délibération, je vous propose de voter les subventions de fonctionnement et d'investissement 2026 pour les 7 associations du groupe 1 dont le dialogue budgétaire est finalisé.

L'association Union Départementale Des Associations Familiales de Paris (UDAF 75) dont le siège social est 28, place Saint Georges à Paris 9e, fait partie d'un réseau fédéré au sein de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Créée en septembre 1945, l'UDAF de la Seine deviendra l'UDAF de Paris en 1967 la même année que sa reconnaissance d'utilité publique. Son but déclaré est de représenter et défendre les intérêts moraux et matériels de l'ensemble des familles du département.

L'UDAF de Paris représente environ 58 associations familiales et de 10 628 familles parisiennes adhérentes. L'UDAF de Paris possède un service de protection juridique des majeurs, un service groupe de paroles d'enfants de parents séparés, un service de médiation familiale et conseil conjugal, un service de médiation pour Aidants et Aidés, un service de mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, un service d'information et soutien aux tuteurs familiaux, une ludothèque Planète Jeux, des structures Ludoneuf et la Ludomouv'citoyenne. Elle gère le réseau Lire et faire lire et décerne la médaille de la famille pour Paris. L'accueil petite enfance de l'UDAF anime des actions de soutien à la parentalité sur le territoire parisien .

L'association gère 11 établissements implantés dans les 9e, 15e, 16e, et 17e arrondissements et totalise ainsi 302 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé d'attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 2 148 730 euros pour contribuer au financement de ces structures d'accueil du jeune enfant.

L'association ABC Puériculture, dont le siège social est situé 9, rue Jean de la Fontaine (16e), a été créée en 1987 et a pour objet social d'aider les parents de jeunes enfants à trouver un mode de garde adapté à leurs besoins, de créer et gérer des haltes garderies, des crèches et tous établissements destinés à la petite

enfance à Paris et dans toutes autres localités du territoire français et d'effectuer des missions de conseil en puériculture et dans le domaine de la petite enfance ainsi que de dispenser toute formation qualifiante, diplômante et continue dans le domaine du secteur sanitaire et social.

L'association gère 26 établissements implantés dans les 3e, 8e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e et 18e arrondissements et totalise ainsi 1 070 places d'accueil de petite enfance subventionnées.

Elle a prévu de réaliser des travaux de mise aux normes et de rénovation du multi-accueil Lagon des ours (66 places) situé 13 rue des bluets à Paris 11e.

Il est donc proposé de lui attribuer une subvention d'investissement de 50 848 euros pour contribuer à ces travaux.

L'association Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE), dont le siège social est situé 27-29, avenue Philippe Auguste à Paris 11e, a pour objet social le développement de projets innovants concernant la petite enfance, la création et la gestion de structures favorisant l'intégration d'enfants porteurs de handicap, ou connaissant des difficultés diverses d'ordre social, parmi les autres, ainsi que le développement d'actions de formation, d'information et de recherche dans les domaines de l'enfance et de l'intégration sociale.

L'association gère 7 établissements implantés dans les 10e, 11e, 12e, 15e, 18e et 20e arrondissements et totalise ainsi 254 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé d'attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 2 225 040 euros pour contribuer au financement de ces structures d'accueil du jeune enfant.

L'association La Croix Rouge Française, fondée en 1864 et reconnue d'utilité publique par ordonnance du 27 avril 1945, dont le siège social est situé 94-98 rue Didot (14e), a pour objet social de s'employer à prévenir et à apaiser toutes les souffrances humaines. Elle exerce sa mission dans cinq secteurs d'activité : l'urgence et le secourisme, l'action sociale, la santé, la formation et la solidarité internationale.

L'association gère 7 établissements implantés dans les 7e, 10e, 13e, 14e, 15e, 17e et 19e arrondissements et totalise ainsi 341 places d'accueil de petite enfance subventionnées.

Elle a prévu de réaliser des travaux de mise aux normes et de rénovation de la crèche (25 places) située 5-7 rue Guillemot à Paris 14e.

Il est donc proposé de lui attribuer une subvention d'investissement de 19 783 euros pour contribuer à ces travaux.

L'association Enfant Présent, dont le siège social est situé à 15-21, rue des Montibœufs Paris 20e, a été créée en 1992 pour objet social la recherche, l'étude, la diffusion, la promotion, la formation et l'innovation sur les problèmes de la petite enfance, ainsi que la mise en œuvre des moyens appropriés pour répondre aux besoins d'enfants à risques, sans rompre les liens familiaux.

L'association gère un service d'action éducative à domicile ainsi que 5 établissements de la petite enfance implantés dans les 10e, 13e et 20e arrondissements dont 3 crèches familiales proposant un accueil de jour et de nuit à fonction préventive dite interstitielle. Elle dispose d'une capacité de 230 places d'accueil de la petite enfance dont 200 places sont ouvertes et subventionnées en 2026.

Il est proposé d'attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 1 811 000 euros pour contribuer au financement de ces structures d'accueil du jeune enfant.

L'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.), dont le siège social est situé 162 rue de Belleville à Paris (20e), a été fondée après la Première Guerre Mondiale. Elle a pour objectif de soutenir et promouvoir des structures prenant en charge un public défavorisé. L'association a développé ses actions sur le nord du 20e arrondissement, à la limite du 19e arrondissement, dans un quartier populaire où résident un nombre important de familles en difficulté, notamment migrantes ou monoparentales, ainsi que sur Villepinte (93), où elle gère un centre de santé. Son périmètre d'intervention sur Paris comprend des crèches, un centre de PMI, un centre de santé polyvalent et un Institut médico-pédagogique.

L'association gère 3 établissements implantés dans le 20e arrondissement et totalise ainsi 166 places d'accueil de petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 1 327 004 euros pour contribuer au financement de ces structures d'accueil du jeune enfant.

L'association Envoludia, dont le siège social est situé 261, rue de Paris à Montreuil (93), a été créée en 1969. Elle a pour objet social d'œuvrer avec les familles et les professionnels pour assurer à des personnes en situation de handicap, tout au long de leur vie, le meilleur développement moteur, intellectuel, cognitif et social. Ainsi dès la petite enfance, elle s'attache à promouvoir l'insertion de ces enfants dans un milieu qui les met en contact avec des enfants valides et à offrir l'éducation spécialisée, les soins et les actions de réadaptation nécessaires.

L'association gère 5 établissements implantés dans les 10e, 14e, 15e et 18e arrondissements et totalise ainsi 157 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 1 958 802 euros pour contribuer au financement de ces structures d'accueil du jeune enfant.

Les fiches techniques ci-jointes et leurs annexes détaillent la situation de chaque association, ses statuts, sa situation financière et l'activité des établissements conventionnés.

Par conséquent, je vous remercie de voter ces subventions et de m'autoriser à signer les avenants aux conventions ci-joints qui fixent pour chacune des associations :

- La subvention de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2026,
- La subvention d'investissement pour la réalisation de travaux au profit des associations concernées,
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un accueil optimal en termes de présence des enfants au regard de la capacité d'accueil de l'établissement dans un souci de bonne gestion et dans le respect de la qualité d'accueil et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris